

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### Du comté de Cambrai à la marche de Valenciennes

Ruffini-Ronzani, Nicolas

*Published in:*

Tr@jectoires. Travaux des jeunes chercheurs du CIERA

*Publication date:*

2017

*Document Version*

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

*Citation for published version (HARVARD):*

Ruffini-Ronzani, N 2017, 'Du comté de Cambrai à la marche de Valenciennes: Marginalisation du pouvoir comtal et affirmation de la seigneurie épiscopale à l'époque ottonienne', *Tr@jectoires. Travaux des jeunes chercheurs du CIERA*, vol. 2017, numéro HS n°2. <<https://trajectoires.revues.org/2272#abstract>>

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



## Trajectoires

Travaux des jeunes chercheurs du CIERA

Hors série n° 2 | 2017

Comtes et abbayes dans le monde franc (Francie occidentale, Francie orientale et Bourgogne). Fin IXe – fin XIe siècle

---

# Du comté de Cambrai à la marche de Valenciennes

Marginalisation du pouvoir comtal et affirmation de la seigneurie épiscopale à l'époque ottonienne

Nicolas Ruffini-Ronzani

---



### Édition électronique

URL : <http://trajectoires.revues.org/2272>

ISSN : 1961-9057

### Éditeur

CIERA - Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne

Ce document vous est offert par Université de Namur



### Référence électronique

Nicolas Ruffini-Ronzani, « Du comté de Cambrai à la marche de Valenciennes », *Trajectoires* [En ligne], Hors série n° 2 | 2017, mis en ligne le 20 avril 2017, consulté le 21 avril 2017. URL : <http://trajectoires.revues.org/2272>

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 avril 2017.



Trajectoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International

---

# Du comté de Cambrai à la marche de Valenciennes

Marginalisation du pouvoir comtal et affirmation de la seigneurie épiscopale à l'époque ottonienne

Nicolas Ruffini-Ronzani

---

- 1 Au soir du royaume carolingien, deux décennies seulement après la disparition de Charles le Gros, le premier tiers du x<sup>e</sup> siècle s'avère décisif pour l'histoire de la *Francia Media*. Les *Annales* de Flodoard le racontent : en quelques années, la bataille de Soissons (923), la séquestration de Charles III le Simple par Herbert de Vermandois (923-929), puis le mariage de Gerberge, fille d'Henri I<sup>er</sup> l'Oiseleur, avec le duc Gislebert de Lotharingie (929) font définitivement basculer l'ancien royaume de Lothaire dans l'escarcelle germanique. Moins d'un siècle après sa conclusion, le pacte de Verdun (843) et la configuration tripartite qui en résultait volent en éclats, définitivement. Ni les révoltes des ducs Gislebert et Conrad le Rouge, ni les chevauchées du roi Lothaire, ni même les interventions flamandes ne parviendront à bouleverser la donne et à arracher la Basse-Lotharingie aux Ottoniens (Parisse, 2000 : 310-327).
- 2 Ces années s'avèrent cruciales, également, pour la cité de Cambrai, dont les évêques président depuis la fin du vii<sup>e</sup> siècle à la destinée de l'immense diocèse double de Cambrai-Arras. L'intégration du *regnum Lotharii* au royaume germanique confère en effet à la modeste bourgade une importance géostratégique nouvelle. Car, à l'instar de Valenciennes, Cambrai et le petit comté dont la ville incarne le centre névralgique constituent désormais un poste avancé censé protéger le pouvoir encore fragile des Ottoniens face aux appétits flamands et français<sup>1</sup>. La position frontalière de Cambrai en fera une ville convoitée sur laquelle les rois de Francie orientale tenteront de conserver leur mainmise, notamment à travers la constitution de ce que les historiens nomment le *Reichskirchensystem*<sup>2</sup>. C'est précisément à l'impact de ce renforcement du pouvoir ottonien sur le Cambrésis que je m'intéresserai ici. Je me focaliserai, en particulier, sur l'une de ses conséquences majeures : l'inexorable marginalisation du pouvoir comtal laïque au profit des évêques de Cambrai, qui, entre le milieu du x<sup>e</sup> et le début du xi<sup>e</sup> siècle, parviendront à

vider le *comitatus* de sa substance pour renforcer progressivement leur *episcopatus* – pour reprendre deux concepts jadis mis en exergue par Olivier Guyotjeannin (1987). Cette démarche suppose de s'interroger sur les relations tumultueuses au sein du couple que forment l'évêque et le comte de Cambrai. Elle implique également de se préoccuper du rôle d'autres acteurs majeurs de l'histoire politique, à commencer par les communautés monastiques. On se doit néanmoins de lever toute ambiguïté dès le départ : les sources de l'histoire cambrésienne du x<sup>e</sup> siècle – c'est-à-dire essentiellement les *Gesta episcoporum Cameracensium* (*GeC*), les *Annales* de Flodoard et quelques diplômes ottoniens – ne permettent que rarement de mesurer le rôle actif des abbayes et chapitres locaux. Avant le début du XI<sup>e</sup> siècle, on doit trop souvent se contenter d'y voir des acteurs passifs, subissant les événements plus qu'ils ne les provoquent, en sachant pertinemment que cette vision est tronquée.

- 3 Mon propos se déploiera en trois temps. Il s'agira, tout d'abord, de préciser qui sont les comtes de Cambrai de la première moitié du x<sup>e</sup> siècle, en se focalisant prioritairement sur les liens qui les unissent aux communautés religieuses. L'objectif sera, ensuite, de déterminer selon quelles modalités et selon quels rythmes ces puissants laïcs ont été progressivement marginalisés en Cambrésis. Enfin, la dernière partie de l'article examinera la manière dont les anciens comtes de Cambrai ont vainement tenté d'asseoir leur autorité sur la région de Valenciennes au début du XI<sup>e</sup> siècle. En définitive, l'étude du dossier cambrésien devrait permettre d'illustrer combien les grandes orientations de la politique ottonienne ont pesé sur les rapports entre clercs et laïcs aux marges occidentales de l'Empire<sup>3</sup>.

## D'Isaac de Cambrai à Arnoul de Valenciennes

- 4 Qui sont les comtes de Cambrai au lendemain de la dislocation de l'Empire carolingien ? Apporter une réponse claire à cette question n'est guère aisé, tant, en la matière, le début du x<sup>e</sup> siècle constitue en Cambrésis une barrière infranchissable, au-delà de laquelle il n'est guère possible de remonter, si ce n'est pour constater que Cambrai est déjà désigné en tant que comté dans le traité de Meerssen (870) (Boretius et Krause, 1897 : 24) et que le premier comte local dont on trouve la trace est un certain Wadon mentionné au tournant des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles dans la *Vita Gaugerici prima* (Mériaux, 2010 : 163-170). Au cours du X<sup>e</sup> siècle, les titulaires de la fonction comtale porteront les noms d'Isaac et d'Arnoul (voir Illustration 1)<sup>4</sup>.

## Les comtes de Cambrai

Les comtes de Cambrai – Essai de crayon généalogique (voir n. 4)

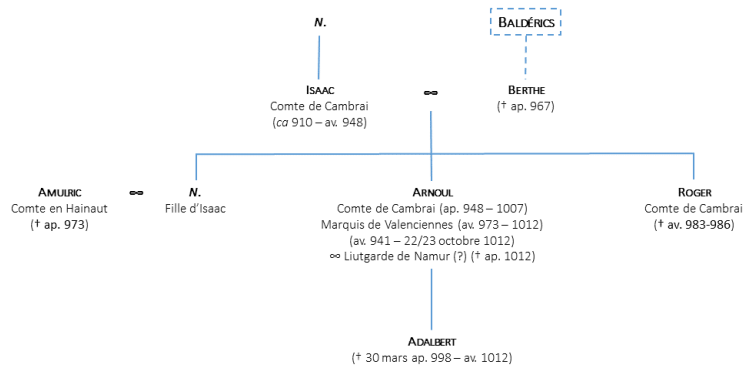


Illustration 1 : Les comtes de Cambrai – Essai de crayon généalogique

- 5 Si d'aucuns ont parfois voulu en faire des parents des comtes de Flandre, on se doit d'abandonner cette hypothèse qui repose uniquement sur le témoignage d'une chronique du XIII<sup>e</sup> siècle rédigée à Marchiennes (Ruffini-Ronzani, 2014 : 73-78). L'absence de liens de parenté entre les comtes de Cambrai et leurs homologues flamands n'empêche toutefois pas les premiers d'entretenir des relations privilégiées avec d'autres groupes familiaux en vue. On sait, en effet, qu'Isaac – que Flodoard range parmi les *procères* de Lotharingie (Lauer, 1905 : 72) – est lié par le mariage aux Baldéric (Baerten, 1965 : 464-465), qui parviennent régulièrement à imposer leurs parents sur les sièges d'Utrecht et de Liège (Große, 1987 : 22-101 ; Bijsterveld, 2006 : 399). Des liens de fidélité, voire peut-être de parenté, les unissent également à d'autres personnages de premier rang, comme les Régnier, les comtes de Namur ou encore un certain comte Amulric de Hainaut.
- 6 Les premières traces d'Isaac de Cambrai dans la documentation remontent au début du X<sup>e</sup> siècle. En 911, une charte de Stavelot-Malmedy le désigne en effet comme *comes* (Halkin et Roland, 1909 : 122-123). Comment a-t-il accédé à la fonction ? En a-t-il hérité d'un parent, s'est-il imposé face à des concurrents locaux, ou a-t-il été installé par le souverain ? Nous l'ignorons, comme souvent. On sait en effet que le débat autour du caractère « officiel » ou « usurpé » des offices comtaux post-carolingiens reste ouvert dans une majorité de cas (Margue, 2011 : 511). Si l'origine du pouvoir d'Isaac sur le Cambrésis demeure inconnue, il est néanmoins possible d'en préciser les contours. À Cambrai comme ailleurs, la *potestas* des titulaires de la fonction comtale repose à la fois sur une solide assise foncière et sur l'exercice de prérogatives publiques, notamment dans le domaine judiciaire. L'indigence de la documentation ne permet pas de détailler par le menu le patrimoine comtal ou de faire état de l'ensemble des prérogatives d'Isaac. Certains traits saillants ressortent néanmoins. Afin de ne pas outrepasser les bornes thématiques assignées à cet article, je m'arrêterai ici sur un seul aspect du pouvoir d'Isaac : sa dimension ecclésiastique.
- 7 Les *GeC* le révèlent en creux, les comtes de Cambrai entretiennent des relations privilégiées avec plusieurs communautés monastiques. Des relations que l'on connaît

assez mal, cependant. La tutelle qu'ils exercent sur ces établissements et, corollairement, la proximité que celle-ci implique avec les religieux et le sacré contribuent sans nul doute à renforcer l'autorité symbolique et la puissance matérielle du comte. Au sein de la cité, leur contrôle s'étend à l'*abbatia* Saint-Géry, le second pôle de développement urbain (voir Illustration 2) (Bethmann, 1846 : 426).

#### Cambrai à la fin du XI<sup>e</sup> siècle

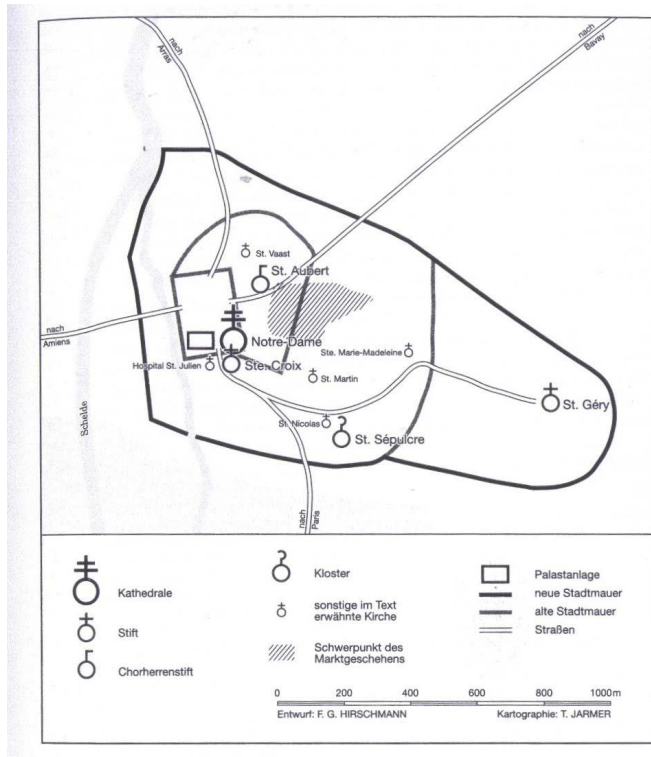


Illustration 2 : Cambrai à la fin du XI<sup>e</sup> siècle

Hirschmann, Frank G. (1998) : Stadtplanung, Bauprojekte und Großbaustellen im 10. und 11. Jahrhundert. Vergleichende Studien zu den Kathedralstädten westlich des Rheins. Stuttgart (Hiersemann).

- 8 On ignore toutefois les implications concrètes de cette tutelle, si ce n'est qu'elle offre au comte d'importants domaines dans l'espace compris à l'intérieur même de l'enceinte urbaine. Isaac contrôlerait ainsi la moitié du territoire englobé au sein des fortifications, la moitié des revenus publics générés par la ville, ainsi que la moitié du tonlieu et de la monnaie de Cambrai – l'autre part revenant au souverain. Les *Gesta* lient explicitement la possession de Saint-Géry de Cambrai et l'exercice de ces droits. L'épiscopat paraît en revanche échapper à la sphère d'influence d'Isaac. Entre 910 et 1007, les comtes de Cambrai ne parviendront d'ailleurs jamais à placer l'un des leurs sur le siège de Cambrai-Arras. En dehors de la cité – et même assez nettement en dehors des frontières traditionnellement assignées au Cambrésis –, le comte Isaac occupait, semble-t-il, la fonction d'abbé laïque de Saint-Pierre de Maroilles, un établissement qu'il aurait peut-être reçu en fief du souverain germanique, si l'on doit en croire les allégations tardives de l'auteur des *Gesta*... Le contrôle de ces deux établissements sera au cœur de la lutte qui opposera les évêques de Cambrai aux comtes à partir des années 940 (Bethmann, 1846 : 426 ; Helvétius, 1994 : 268-279 ; Bauer, 1997 : 108-120).

- 9 Dès ce moment, le pouvoir d'Isaac ne cessera de s'amenuiser. Le comte de Cambrai et ses héritiers accumuleront en effet les mauvais choix politiques, ce qui, combiné au renforcement de l'autorité ottonienne sur les marges occidentales du royaume de Francie orientale, contribuera à les marginaliser. Du peu que l'on puisse en savoir, Isaac de Cambrai semble systématiquement « tabler sur le mauvais cheval ». En 924, le duc Gislebert ravage ainsi les terres d'Isaac, après que ce dernier s'est allié avec le comte Bérenger de Lomme dans des circonstances assez nébuleuses (Lauer, 1905 : 21-22). La même année, lors du synode de Trosly, Isaac perd un premier duel dans la lutte pour le pouvoir, qui, à Cambrai, le met aux prises avec l'évêque Étienne (Lauer, 1905 : 25 ; Bethmann, 1846 : 424). Le véritable tournant – celui qui enclenche la dynamique de marginalisation du pouvoir comtal – survient toutefois en 939. Cette époque est marquée, d'une part, par la difficile entrée en fonction du jeune roi Otton I<sup>er</sup> en Francie orientale et, d'autre part, en Francie occidentale, par le retour d'exil de Louis d'Outremer, fils de Charles le Simple. Mettant à profit ce contexte politique, le duc Gislebert et plusieurs grands se dressent contre Otton, en offrant la suzeraineté de la Lotharingie au roi de Francie occidentale. À en croire Flodoard, Isaac de Cambrai compte parmi les rebelles qui prêtent hommage à Louis d'Outremer (Lauer, 1905 : 72). Tous sont néanmoins défaits à Andernach le 2 octobre 939. Si Isaac s'en sort mieux que Gislebert puisqu'il conserve la vie sauve et son *honor* comtal – on le voit en effet souscrire une charte flamande en 941 (Gysseling et Koch, 1950 : 53) –, son autorité ne ressort pas grandie de la déroute d'Andernach. On le constatera dans un instant, les Ottoniens profitent en effet de cette défaite pour asseoir leur position en Cambrésis en nouant des relations privilégiées avec les prélats de Cambrai. Entre 940 et les environs de l'an mil, on assistera dès lors à une inexorable marginalisation du pouvoir comtal laïque.

## La marginalisation du pouvoir comtal

- 10 À Cambrai, le processus de renforcement de l'*episcopatus* par la faveur royale s'amorce dès le printemps 941, c'est-à-dire immédiatement après la victoire impériale d'Andernach. Isaac de Cambrai et ses héritiers, qui ne s'étaient guère illustrés par leur fidélité aux Ottoniens, en sont les premières victimes. En une soixantaine d'années, l'ensemble de leur *comitatus* passera entre les mains des prélats. Ce dépouillement en règle des comtes est orchestré en sous-main par les souverains germaniques. L'objectif en est simple : stabiliser une région récemment troublée par une révolte.
- 11 À Cambrai, le long processus de renforcement de la seigneurie épiscopale est bien éclairé par les sources. Faute de place, il est impossible de s'arrêter sur chacune des étapes de celui-ci (voir tableau).

### L'accroissement de la seigneurie épiscopale cambrésienne au X<sup>e</sup> siècle

Date	Auteur	Authenticité	Objet	Source
941	Otton I <sup>er</sup> , roi de Francie orientale	Authentique	Confirmation de l'immunité de l'Église de Cambrai. Octroi de la part des tonlieux et des revenus générés par la frappe de monnaie.	Schieffer, 1879-1884 : 124-126

948	Otton I <sup>er</sup> , roi de Francie orientale	Authentique	Octroi de l' <i>abbatiam sancti Gaugerici</i> , des biens et des droits qui y sont liés.	Schieffer, 1879-1884 : 182-183
948	« Charles III le Simple » (Fulbert, évêque)	Faux	Concession des abbayes de Crespin et de Maroilles.	Lot et Lauer, 1940 : 252-255
958	Otton I <sup>er</sup> , roi de Francie orientale	Authentique	Concession de la <i>villa de Vuambia</i> (Hainaut).	Schieffer, 1879-1884 : 275-276
977	Otton II, empereur	Authentique	Confirmation de l'immunité de l'Église de Cambrai.	Schieffer, 1888 : 164-165
991	Otton III, roi de Francie orientale	Authentique	Confirmation de l'immunité de l'Église de Cambrai.	Schieffer, 1893 : 479
995	Otton III, roi de Francie orientale	Authentique	Octroi du droit de chasse sur un espace situé sur la rive droite de la Sambre.	Schieffer, 1893 : 576-577
1001	Otton III, empereur	Authentique	Concession du droit d'établir un marché et de l'ensemble des droits publics au <i>Castellum sancte Marie</i> .	Schieffer, 1893 : 832
1003	Henri II, roi de Francie orientale	Authentique	Confirmation de l'immunité de l'Église de Cambrai.	Schieffer, 1900-1903 : 57-59
1007	Henri II, roi de Francie orientale	Authentique	Concession du <i>comitatum Chameracensem</i> .	Schieffer, 1900-1903 : 168-169

- 12 On se focalisera donc sur les accroissements de l'*episcopatus* qui mettent en jeu le pouvoir exercé par les comtes sur les abbayes. L'année 941 est un premier moment important. C'est à cette date, en effet, que le roi confirme l'immunité de l'Église de Cambrai, une immunité dont elle aurait joui depuis le règne de Pépin le Bref (Schieffer, 1879-1884 : 124-126). C'est en cette année, également, qu'Otton I<sup>er</sup> concède, au profit de l'évêque Fulbert, la part des tonlieux et de la monnaie dont il dispose encore en ville – l'autre moitié appartenant toujours au comte de Cambrai (Mériaux, 2004 : 528-529). Le souverain renchérit quelques années plus tard. En 948, il octroie au prélat l'*abbatiam sancti Gaugerici* avec l'ensemble des biens et des droits qui en dépendent en matière de tonlieu et de monnaie (Schieffer, 1879-1884 : 182-183). Ce geste prive les plus puissants laïcs de Cambrai de l'essentiel de leurs assises dans la ville. Le coup est dur pour les comtes, d'autant que, dans le même temps, l'évêque Fulbert met tout en œuvre pour empêcher le mariage d'une fille d'Isaac de Cambrai avec un certain Amulric, comte en Hainaut (Nonn, 1983 : 131-132 ; Mériaux, 2004 : 531-532). Aux yeux du prélat, les (futurs) époux seraient

trop proches par le sang. Dans ce contexte, les comtes sont de plus en plus réduits à jouer les figurants sur la scène politique cambrésienne. Ils semblent alors se replier sur Valenciennes, dont ils feront bientôt l'épicentre de leur pouvoir.

- 13 À suivre la démonstration convaincante d'Anne-Marie Helvétius, l'évêque Fulbert met à profit l'infortune des comtes de Cambrai pour faire main basse sur le chapitre Saint-Pierre de Maroilles, que ces derniers tenaient jusqu'alors en bénéfice du souverain (Helvétius, 1994 : 269-272). Il est fort vraisemblable, en effet, qu'à la mort d'Isaac de Cambrai, vers 948, le prélat cambrésien ait profité de la vacance de l'abbatiale laïque de Maroilles pour forger un faux diplôme attribué à Charles III le Simple. Selon ce texte, Charles aurait accordé en 920 la possession des communautés de Crespin et de Maroilles aux évêques de Cambrai (Lot et Lauer, 1940 : 252-255). Si l'emprise qu'exerçaient les Régnier sur Crespin avait fait échouer le projet de Fulbert, la manœuvre aurait été couronnée de succès pour Maroilles. Fulbert se serait même arrogé les droits d'y prélever les tonlieux et d'y établir un marché. Vers 948, Fulbert transforme donc Maroilles en une véritable abbaye épiscopale. La manœuvre est habile, car en agissant de la sorte, le prélat accroît la seigneurie épiscopale tout en privant ses principaux rivaux des assises ecclésiastiques de leur pouvoir. La mainmise de l'Église de Cambrai sur le chapitre de Maroilles sera incontestable, et incontestée, au début du XI<sup>e</sup> siècle. Vers 1023-1025, le chanoine Foulques se sentira ainsi autorisé à puiser dans les archives de Maroilles pour écrire la version primitive des *G&C* (Ruffini-Ronzani, 2015b : 221-224). Quelques années plus tard, vers 1030, l'influence des prélats cambrésiens sur Maroilles se fera à nouveau sentir lorsque la communauté sera réformée par Eilbert de Florennes, le frère de l'évêque Gérard I<sup>er</sup> (Helvétius, 1994 : 277 ; Vanderputten, 2013 : 96-97).
- 14 En 958, 977 et 995, l'Église de Cambrai bénéficiera à nouveau de la faveur des Ottoniens, qui confirmeront son immunité et qui, en outre, lui octroieront des domaines prélevés sur le patrimoine des fidèles aux Régnier ainsi que des droits sur les forêts dans la région de Maroilles. En 1001, les évêques obtiendront, de plus, le droit d'établir un marché à proximité de la forteresse du Cateau (Schieffer, 1893 : 832). Je ne m'arrêterai pas sur ces accroissements de la seigneurie épiscopale, car ils ne concernent pas directement les comtes de Cambrai.
- 15 L'ultime étape du renforcement de l'*episcopatus* intervient en 1007, avec la concession de l'ensemble du *comitatus* cambrésien aux évêques de Cambrai-Arras. L'octroi de ces droits publics survient dans un contexte très particulier, celui de la chute temporaire de Valenciennes aux mains du comte Baudouin IV de Flandre. En 1006, dans le cadre d'une politique d'expansion territoriale résolument orientée vers le sud, ce dernier s'empare en effet de la ville jusqu'alors tenue par Arnoul, comte de Cambrai et marquis de Valenciennes (cf. *infra*). Plusieurs raids menés en terre flamande permettront néanmoins à Henri II, roi de Francie orientale, de faire plier Baudouin, qui lui restitue Valenciennes au traité d'Aix-la-Chapelle. Si le marquis Arnoul récupère probablement la marche après 1007, il perd définitivement le Cambrésis. Le roi, conscient de la faiblesse de ce vieil aristocrate qui ne laissera pas d'héritier, profite en effet de l'occasion pour instaurer à Cambrai un système déjà éprouvé dans le diocèse de Liège : ce qu'il avait créé là-bas avec les *comitatus* de Huy et de Brugeron en 985 et 987 (Kupper, 1981 : 424-425), il le reproduit ici, en octroyant au prélat les biens et droits liés à l'exercice de l'*honor* comtal cambrésien (Schieffer, 1900-1903 : 168-169). Les évêques de Cambrai ne sont donc plus seulement maîtres de leur cité, comme ils l'étaient depuis 941, ils le deviennent aussi de l'ensemble du Cambrésis. La manœuvre permet alors à Henri II de compléter son dispositif défensif

de la Basse-Lotharingie, qu'il parachèvera en 1011-1012 avec la création de la marche d'Anvers et la restauration de la fonction ducale.

## Du comté de Cambrai à la marche de Valenciennes

- 16 Les errements politiques d'Isaac, puis ceux de ses successeurs ont contribué à la marginalisation du pouvoir comtal laïque en Cambrésis. Succédant sans doute très jeune à son père, le comte Arnoul intervient peu dans les affaires cambrésiennes durant les décennies 950-960. Les *Gesta* de Cambrai n'en font, par exemple, nulle mention lorsqu'il est question du siège de Cambrai par les Hongrois en 953/955 (Bethmann, 1846 : 428-429). Dans la cité même, le comte a sans doute été contraint d'abandonner le premier rôle à l'avoué et châtelain de Cambrai, dont l'ascension politique débute au milieu du x<sup>e</sup> siècle (Ruffini-Ronzani, 2015a : 337-355). Mais si l'autorité des comtes tend à se réduire en Cambrésis, elle s'accroît dans le même temps à Valenciennes, où Arnoul a vraisemblablement succédé indirectement à Amulric, son parent par alliance (Mériaux, 2004 : 531-532). En 973, en effet, l'empereur, avec qui les liens se sont resserrés, confie à Arnoul une entité politique nouvellement créée : la marche de Valenciennes, une construction visant à la fois à protéger la frontière occidentale du royaume de Germanie face aux incursions provenant de France et du Vermandois et à stabiliser la Lotharingie (De Waha, 1998 : 34-36 ; De Waha, 2000 : 61-85).
- 17 Le marquis Arnoul délaisse alors progressivement le Cambrésis pour faire de Valenciennes l'épicentre de son pouvoir. Sa volonté d'ancrer durablement son autorité dans la ville se traduit par la fondation du chapitre Saint-Jean-Baptiste de Valenciennes, à proximité immédiate de son *castrum* (Platelle, 1976 : 23-24 ; Helvétius, 1994 : 282-283). À en croire les *GeC*, Arnoul aurait, pour ce faire, reçu l'appui de l'évêque de Cambrai, devenu allié de circonstance dans le contexte difficile du dernier tiers du x<sup>e</sup> siècle. Face aux pressions flamandes et françaises, ce dernier a en effet tout intérêt à ce qu'Arnoul affermisse résolument son pouvoir à l'est de l'Escaut. Dans la mesure où les assises ecclésiastiques de la puissance des comtes de Cambrai avaient été sapées au cours des années 940, avec la perte, coup sur coup, des établissements de Maroilles et de Saint-Géry de Cambrai, la fondation d'un petit chapitre à Valenciennes était probablement devenue indispensable à Arnoul. Il n'est d'ailleurs pas impossible que cette fondation lui ait conféré une certaine aura – aura que son lignage avait vraisemblablement perdue suite aux échecs successifs d'Isaac de Cambrai.
- 18 La présence d'Arnoul à Valenciennes s'avèrera toutefois très éphémère, les interventions flamandes en Cambrésis et aux marges occidentales du royaume de Germanie sonnont rapidement le glas de ses ambitions. Dès le début du XI<sup>e</sup> siècle, le comte de Flandre Baudouin IV, qui contrôle déjà l'Artois, multiplie les interventions militaires pour asseoir son autorité en Cambrésis. Alors qu'il s'était jusque-là contenté d'utiliser certains alliés locaux comme autant de relais de son pouvoir, Baudouin profite en 1006 du décès du duc Otton de Lotharingie pour passer lui-même à l'offensive : il fonde sur Valenciennes, s'empare de la ville et menace Cambrai (Ganshof, 1942-1943 : 106-113 ; Van Meter, 1997 : 134-137). Deux expéditions du roi Henri II seront nécessaires pour l'en déloger. Le pouvoir d'Arnoul ne survit guère à cette défaite : en Cambrésis, ce qui lui restait du *comitatus* est remis en 1007 à l'évêque de Cambrai – on l'a vu – tandis qu'à Valenciennes, Arnoul est réintégré dans ses fonctions jusqu'en 1012, date de son décès. Peu après sa mort, Henri II, qui cherche à acheter la paix avec Baudouin IV, inféode en 1015 la marche de

Valenciennes aux comtes de Flandre. Quant au petit chapitre castral fondé à Valenciennes, il intègre l'*honor* flamand, puis, au fil des ans, celui des comtes de Hainaut, avant d'être cédé à l'Église de Liège en 1071 (Kupper, 2015 : 29).

- 19 Au début du XI<sup>e</sup> siècle, les descendants de l'ancienne famille comtale de Cambrai ont définitivement cessé de jouer un rôle dans l'histoire de la Lotharingie. À Cambrai, leur souvenir ne sera commémoré ni au sein du chapitre cathédral – dont on conserve pourtant un nécrologe très détaillé (Cambrai, Médiathèque municipale, ms. 229, f. 59r-83v) – ni au sein des autres institutions urbaines, comme Saint-Géry de Cambrai. Les noms du marquis de Valenciennes et de son fils Adalbert se rencontrent par contre dans l'obituaire du chapitre cathédral Saint-Lambert de Liège. Il n'y a là rien de surprenant, dans la mesure où ils avaient cédé aux chanoines des biens sis à Visé (Marchandise, 1991, 44 et 145).
- 20 À Cambrai, l'époque postcarolingienne est profondément marquée par le renforcement de l'autorité des prélats locaux qui, à l'instar de leurs homologues liégeois, ont pu compter sur le soutien inconditionnel des Ottoniens. À long terme, ce phénomène aura deux conséquences politiques visibles : d'une part, une inexorable marginalisation du pouvoir comtal laïque qui, de bien installé qu'il était à l'aube du X<sup>e</sup> siècle, finira par être condamné à un repli sur Valenciennes ; d'autre part, la montée en puissance des châtelains et avoués de Cambrai qui mettront à profit la situation pour s'affirmer comme les plus puissants aristocrates à l'échelle régionale. Seule la première de ces deux conséquences a été abordée dans la présente contribution.
- 21 La concession du *comitatus* cambrésien à l'évêque Erluin en 1007 et la disparition des comtes laïques du jeu politique local ne marquent toutefois pas le point d'aboutissement du phénomène d'intégration de l'Église de Cambrai au giron impérial. Des efforts se poursuivront en ce sens au cours des décennies suivantes. Ils s'intensifieront en particulier sous l'épiscopat de Gérard I<sup>er</sup> de Florennes († 1051). Les sources narratives cambrésiennes – qui, pour rappel, sont majoritairement écrites dans l'entourage épiscopal au moment où le processus de marginalisation du pouvoir comtal a touché à son terme – illustrent combien le rôle des Ottoniens a été décisif au carrefour de la France et de l'Empire, en laissant entrevoir la manière dont ceux-ci ont peu à peu remodelé les structures politiques régionales à leur propre profit, dans une dynamique complexe liant pouvoirs royaux et comtaux, évêques et communautés monastiques.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Baerten, Jean (1965) : « Les origines des comtes de Looz et la formation territoriale du comté », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 43, p. 459-491 et 1217-1242.

Bauer, Thomas (1997) : *Lotharingien als historischer Raum. Raumbildung und Raumbewusstsein im Mittelalter*. Cologne (Böhlau).

Bethmann, Ludwig (1846), éd. : *Gesta episcoporum Cameracensium*, in : *Monumenta Germaniae historica. Scriptores*, 7, p. 393-489.

- Bijsterveld, Arnoud-Jan A. (2006) : « Les sépultures des comtes de la Meuse inférieure : les cas des Régnier et des Baldéric (x<sup>e</sup> siècle), des comtes de Looz (xi<sup>e</sup> siècle) et des comtes de Gueldre (xii<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècles) », in : Margue, Michel, éd. : *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au Moyen Âge. Actes des 11<sup>e</sup> Journées lotharingiennes*, Luxembourg (CLUDEM), p. 373-404.
- Boretius, Alfred, et Victor Krause (1897) : *Capitularia regum Francorum*, 2. Hanovre (*Monumenta Germaniae Historica*).
- De Waha, Michel (2000) : « *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt*. Pouvoir, opposition et intégration dans le Hainaut du X<sup>e</sup> siècle », in : Billen, Claire, Jean-Marie Duvosquel et André Vanrie, éd. : *Hainaut et Tournaisis. Regards sur dix siècles d'histoire. Recueil d'études dédiées à la mémoire de Jacques Nazet (1944-1996)*. Bruxelles (Archives et bibliothèques de Belgique), p. 61-85.
- De Waha, Michel (1998) : « *Du pagus de Brabant au comté de Hainaut*. Éléments pour servir à l'histoire de la construction de la principauté », *Annales du Cercle archéologique du canton de Soignies*, 36, p. 25-111.
- Dhondt, Jan (1945) : « Note critique sur les comtes de Hainaut au dixième siècle », *Annales du Cercle archéologique de Mons*, 59, p. 123-144.
- Ganshof, François-Louis (1942-1943) : « Les origines de la Flandre impériale. Contribution à l'histoire de l'ancien Brabant », *Annales de la Société archéologique de Bruxelles*, 46, p. 99-137.
- Große, Rolf (1987) : *Das Bistum Utrecht und seine Bischöfe im 10. und frühen 11. Jahrhundert*. Cologne – Vienne (Böhlau).
- Guyotjeannin, Olivier (1995) : « La seigneurie épiscopale dans le royaume de France (x<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècles) », in : *Chiesa e mondo feudale nei secoli x-xii. Atti della dodicesima Settimana internazionale di studio. Mendola, 24-28 agosto 1992*. Milan (Vita e Pensiero), p. 151-191.
- Gysseling, Maurits, et Anton Carl Frederik Koch, éd. (1950) : *Diplomata Belgica ante annum millesimum centesimum scripta*. Tongres (Belgisch interuniversitair centrum voor neerlandistiek).
- Halkin, Joseph, et Roland, Charles-Gustave, éd. (1909) : *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, 1. Bruxelles (Commission royale d'histoire).
- Helvétius, Anne-Marie (1994) : *Abbayes, évêques et laïques. Une politique du pouvoir en Hainaut au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*. Bruxelles (Crédit communal).
- Hirschmann, Frank G. (1998) : *Stadtplanung, Bauprojekte und Großbaustellen im 10. und 11. Jahrhundert. Vergleichende Studien zu den Kathedralstädten westlich des Rheins*. Stuttgart (Hiersemann).
- Kupper, Jean-Louis (1981) : *Liège et l'Église impériale, X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle*. Paris (Les Belles-Lettres).
- Kupper, Jean-Louis (2015) : « La notice d'inféodation du comté de Hainaut à l'Église de Liège (1071) », *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 181, p. 5-31.
- Lauer, Philippe (1905) : *Les Annales de Flodoard*. Paris (Picard).
- Lot, Ferdinand, et Philippe Lauer, éd. (1940) : *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, 1. Paris (Imprimerie nationale).
- Marchandisse, Alain, éd. (1991) : *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (xi<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles)*. Bruxelles (Commission royale d'histoire).
- Margue, Michel (2011) : « Pouvoirs et espaces comtaux. Le cas des comtés ardennais (X<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècle) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 89, p. 507-532.

Mériaux, Charles (2004) : « Fulbert, évêque de Cambrai et d'Arras (933/934-956) », *Revue du Nord*, 86 [356/357], p. 525-542.

Mériaux, Charles (2010) : « Une *Vita* mérovingienne et ses lectures du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle : le dossier de saint Géry de Cambrai », in : Goullet, Monique, Martin Heinzelmann et Christiane Veyrard-Cosme, dir. : *L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures*. Ostfildern (Thorbecke), p. 161-191.

Mériaux, Charles (2013) : « Dans l'ombre de Notger : les évêques de Cambrai à la fin du X<sup>e</sup> siècle », in : Wilkin, Alexis, et Jean-Louis Kupper, éd. : *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*. Liège (Presses universitaires de Liège), p. 181-206.

Nonn, Ulrich (1983) : *Pagus und Comitatus in Niederlothringen. Untersuchungen zur politischen Raumlagerung im früheren Mittelalter*. Bonn (Röhrscheid).

Parisse, Michel (2000) : « Lotharingia », in : Reuter, Timothy, éd. : *The New Cambridge medieval history*, 3. Cambridge (Cambridge University Press), p. 310-327.

Platelle, Henri (1976) : « Le développement de Valenciennes du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle : le *castrum*, les bourgs, les enceintes. Étude topographique », in : *Valenciennes et les anciens Pays-Bas. Mélanges offerts à Paul Lefrancq*, Valenciennes (Cercle archéologique et historique de Valenciennes), p. 21-43.

Reuter, Timothy (1982) : « The Imperial Church system of the Ottonian and Salian rulers. A reconsideration », *Journal of ecclesiastical history*, 33, p. 347-374.

Ruffini-Ronzani, Nicolas (2014) : *Église et aristocratie en Cambrésis (fin IX<sup>e</sup>-mil. XII<sup>e</sup> siècle). Le pouvoir entre France et Empire au Moyen Âge central*. Namur (Thèse de doctorat inédite).

Ruffini-Ronzani, Nicolas (2015a) : « Châtelains et évêques de Cambrai autour de l'an mil : réalités et représentations », *Revue du Nord*, 97 [410], p. 337-355.

Ruffini-Ronzani, Nicolas (2015b) : « Comment écrit-on l'histoire de son Église ? Les chartes et leur usage dans les *Gesta episcoporum Cameracensium* de l'évêque Gérard I<sup>er</sup> d'Arras-Cambrai (1012 † 1051) », in : Anheim, Étienne, Pierre Chastang, Francine Mora-Lebrun et Anne Rochebouet, dir. : *L'écriture de l'histoire au Moyen Âge. Contraintes génériques, contraintes documentaires*. Paris (Classiques Garnier), p. 219-233.

Santifaller, Leo (1954) : *Zur Geschichte des ottonisch-salischen Reichskirchensystems*. Vienne (Böhlau).

Schieffer, Theodor, éd. (1879-1884) : *Die Urkunden Konrad I., Heinrich I. und Otto I.*. Hanovre ( *Monumenta Germaniae Historica*).

Schieffer, Theodor, éd. (1888) : *Die Urkunden Otto des II.* Hanovre ( *Monumenta Germaniae Historica*).

Schieffer, Theodor, éd. (1893) : *Die Urkunden Otto des III.* Hanovre ( *Monumenta Germaniae Historica*).

Schieffer, Theodor, éd. (1900-1903) : *Die Urkunden Heinrichs II. und Arduins*. Hanovre ( *Monumenta Germaniae Historica*).

Vanderputten, Steven (2013) : *Monastic reform as process. Realities and representations in medieval Flanders, 900-1100*. Ithaca – Londres (Cornell University press). « *Vita prima Gaugerici episcopi Cameracensis* », *Analecta Bollandiana*, 7, p. 388-398.

Vanderkindere, Léon (1902) : *La formation territoriale des principautés belges au Moyen Âge*. Bruxelles (Lamertin).

Van Meter, David C. (1997) : « Count Baldwin IV, Richard of Saint-Vanne and the inception of monastic reform in eleventh-century Flanders », *Revue bénédictine*, 107, p.130-148.

## NOTES

1. . Sur cette question, on lira notamment les travaux de De Waha (1998 : 34-36) et de Mériaux (2013 : 181-206). Dans un article récent, j'ai également tenté de lire l'histoire politique cambrésienne comme celle de la défense des intérêts impériaux face aux offensives françaises et flamandes (Ruffini-Ronzani, 2015a : 337-355).
  2. . Santifaller (1954). Cette notion qui ne me semble pourtant pas dénuée de pertinence a été sévèrement critiquée depuis trente ans, en particulier par Timothy Reuter (1982 : 347-374).
  3. . Faute de place, je ferai l'impasse sur certaines questions et développements érudits, en me limitant à renvoyer à Ruffini-Ronzani (2014 : 71-137).
  4. . Sans entrer dans les détails d'un sujet complexe, il convient de souligner que l'historiographie n'a pas encore démêlé les problèmes touchant à la succession du comte Isaac de Cambrai. La question qui se pose est la suivante : Isaac n'a-t-il connu qu'un seul héritier prénommé Arnoul, qui aurait gouverné entre le milieu du x<sup>e</sup> siècle et 1012, ou faut-il postuler l'existence successive de deux Arnoul, qui se seraient succédé à une date indéterminée ? En dépit de discussions érudites avec Monsieur Bas Aarts – que je remercie –, je n'ai pas encore tranché. Le tableau généalogique que je propose en annexe est donc sujet à caution, car il privilégie la première hypothèse. Sur ces questions, on lira, entre autres, les points de vue parfois contradictoires de Vanderkindere (1902 : 54-55 et 79-87) ; Dhondt (1945 : 135, n. 2) ; Helvétius (1994 : 282, n. 4).
- 

## RÉSUMÉS

Implantée aux confins des deux grands royaumes nés de la dissolution de l'ancien Empire carolingien, la cité de Cambrai constituait à la fois le siège de l'immense diocèse double de Cambrai-Arras et le centre névralgique d'un modeste comté lotharingien. Gouverné à l'aube du x<sup>e</sup> siècle par un puissant aristocrate du nom d'Isaac, le comté se mue, en quelques décennies, en une principauté ecclésiastique étroitement soumise aux rois de Francie orientale. En moins d'un siècle, en effet, le *comitatus* d'Isaac et de ses descendants se vide progressivement de sa substance pour renforcer l'*episcopatus* des évêques de Cambrai-Arras. Orchestré par les prélats cambrésiens, soutenus en sous-main par les Ottoniens, ce dépouillement en règle des comtes de Cambrai connaît son point d'aboutissement en 1007, lorsque les évêques acquièrent de manière définitive le titre comtal. En se focalisant sur les relations complexes entre rois de Francie orientale, sphère ecclésiastique et comtes de Cambrai, la présente contribution souhaiterait revenir sur le processus de marginalisation du pouvoir comtal en Cambrésis.

An der Grenze der zwei großen Reiche angesiedelt, die aus dem Zerfall des alten Karolingerreiches hervorgegangen sind, stellte die Stadt von Cambrai einerseits den Sitz der riesigen Doppeldiözese von Cambrai-Arras und andererseits das Nervenzentrum einer bescheidenen lothringischen Grafschaft dar. Am Anfang des 10. Jahrhunderts wandelt sich die Grafschaft, die durch einen mächtigen Aristokraten namens Isaak regiert wird, innerhalb weniger Jahrzehnte in ein regelrechtes kirchliches Fürstentum, das den ostfränkischen Königen direkt untergeben war. Tatsächlich wird innerhalb eines Jahrhunderts der *comitatus* von Isaak

und seinen Nachkommen seiner Substanz entleert, während sich der *episcopatus* der Bischöfe von Cambrai-Arras verstärkt. Von cambresischen Prälaten organisiert, die heimlich von den Ottonen unterstützt wurden, erreicht diese regelrechte Demontage der Grafen von Cambrai ihren Höhepunkt im Jahre 1007, als der Grafentitel den Bischöfen definitiv übertragen wird. Indem der Beitrag sich auf die komplexen Beziehungen zwischen den Königen des Ostfrankenreichs, der kirchlichen Sphäre und den Grafen von Cambrai konzentriert, möchte er den Prozess der Aushöhlung der Grafenmacht in Cambrésis aus einer neuen Perspektive beleuchten.

## INDEX

**Schlüsselwörter** : Reichskirche, Ottonen, Graf, Bischoff, Grundherrschaft, Gewalt

**Index géographique** : Empire, Lotharingie, Cambrai

**Mots-clés** : Église impériale, Ottoniens, comtes, évêque, seigneurie, pouvoir

**Index chronologique** : Moyen Âge, période postcarolingienne

## AUTEUR

**NICOLAS RUFFINI-RONZANI**

nicolas.ruffini@unamur.be, Chargé de recherches du F.R.S.-FNRS, université de Namur